

AR Prefecture

006-210600060-20201217-2020121-DE

Reçu le 22/12/2020

Publié le 22/12/2020

DELIBERATION N°2020-12-1

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

Séance du 17 Décembre 2020

Date de convocation :
11.12.2020

L'an deux mille vingt et le dix-sept décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. ARZANI Jean-Pierre

Mme PERNOT Chantal

M. Joël PIERACCINI

Mme FAYOLLE Patricia

M. CHAIX Michel

Mme LEURETTE Catherine

Mme GIGNOUX Laure

M. ANDRIO Franck

M. MERCIER Thierry

M. LE MORVAN Gilles

Mme HAM Emmanuelle

M. COUBETERGUES Benoît

M. BARBIER Olivier

Mme VONNER Isabelle

M. GIAUFFRET-SIMONGIOVANI Caroline

Mme DI BARTOLO Claire

Excusés :

Mme LEBRETON Elisabeth a donné procuration à M. BONSIGNORE Pascal.

Non Excusés :

M SICRE Jean-Louis.

DI BAROLO Claire a été nommé(e) secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Pouvoirs : 1

Votants : 18

AR Prefecture

006-210600060-20201217-2020121-DE

Reçu le 22/12/2020

Publié le 22/12/2020

OBJET : CREATION ET APPROBATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE D'ASPREMONT

Le Conseil Municipal,

Considérant le projet politique ambitieux et volontariste que la Municipalité souhaite mettre en œuvre et la démarche de réorganisation des services initiée par la mise en place d'un organigramme adapté et efficient intégrant une démarche de modernisation et de simplification des services à la population.

Considérant la réflexion sur la réorganisation des services municipaux menée par la nouvelle Directrice Générale des Services après élaboration d'un état des lieux et de plusieurs entretiens avec les agents.

Considérant le nouvel organigramme présenté au Comité Technique du centre de gestion qui a recueilli un avis favorable à l'unanimité en date du 07 décembre 2020 par les deux collègues qui sont les représentants des collectivités et les représentants du personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver l'organigramme des services de la commune.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, 17 décembre 2020

Le Maire,



Pascal BONSIGNORE